



MUSICAL DATE

1. OBJECTIFS

Dans le cadre de la 23^e édition du Brussels Short Film Festival, la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs (« Sabam For Culture ») en collaboration avec le Brussels Short Film Festival, organise la 5^{ème} édition du "Musical Date".

Afin d'encourager les ponts entre deux mondes artistiques, le Brussels Short Film Festival et « Sabam For Culture » s'associent pour offrir à deux courts métrages une bourse de 2.000€ (deux mille euros) à la composition musicale. Le principe est simple : proposer des scénarios à deux compositeurs qui choisiront chacun un projet coup de cœur dont ils composeront la musique.

2. ORGANISATION

Le Musical Date est organisé par le BSFF (Brussels Short Film Festival) en collaboration avec la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs entre le 22 avril et le 2 mai 2020.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au concours, le projet doit être soumis par le producteur du film et répondre aux critères suivants :

- Le scénario présenté doit être un scénario de court métrage (tous genres confondus) ne dépassant pas les 30 minutes.
- Le scénario doit être une œuvre originale.
- Le scénario peut être rédigé en français, anglais ou néerlandais.
- Le scénario doit être déposé auprès d'une société de gestion collective de droits d'auteur.
- Le thème du scénario est libre.
- Le concours est exclusivement réservé aux personnes résidant en Belgique.
- Le projet de film doit correspondre à l'un des cas de figure suivants :
 1. Avoir réuni des financements à hauteur de 50% du budget total
OU
 2. Avoir réuni un financement de 15.000€ cash
OU
 3. Etre en phase de post-production (tournage terminé)

4. INSCRIPTION D'UN PROJET

Pour participer à la sélection, merci d'envoyer les éléments suivants dans un **document pdf unique au plus tard le 30 mars 2020 (inclus)** à workshorts@bsff.be :

- Le formulaire d'inscription complété
- Le scénario, ou le pré-montage du film, et la note d'intention du court métrage
- Une note d'intention concernant la musique
- Une note de production expliquant l'état d'avancement du projet et les développements à venir
- Un budget et un plan de financement
- Un planning de (post)production
- Les CV du réalisateur et du producteur
- Un contrat de cession de droits
- Toute pièce complémentaire jugée utile par le porteur de projet

5. PROCESSUS DE SELECTION

Un comité de sélection désigné par les organisateurs du Musical Date retiendra 5 projets pour le concours.

6. DEROULEMENT DU CONCOURS

Les candidats ont jusqu'au **30 mars 2020 (inclus)** pour envoyer leur dossier de participation (tel que stipulé en « 4. Inscription d'un projet »).

L'équipe du Festival réceptionnera les scénarios candidats et transmettra une sélection de 5 projets aux deux compositeurs participant.

Pendant le Festival, les porteurs de scénarios rencontrent individuellement les deux compositeurs, ou seulement l'un des deux, selon les orientations recherchées pour chaque projet. Chaque entretien dure une heure et a pour but de discuter du projet et échanger les points de vue sur la composition musicale. A l'issue de ces entretiens, chaque compositeur choisit un projet de film pour lequel il s'engage à composer la musique.

La date et le lieu de cet échange seront communiqués aux porteurs des projets sélectionnés par les organisateurs.

7. PRIX SABAM FOR CULTURE

Chaque compositeur choisira un projet de film pour lequel il s'engagera à composer la musique. Les deux producteurs des films gagnants se verront alors attribuer chacun une bourse de 2.000€ (deux mille euros) offerte par « Sabam For Culture » qui sera remise lors de la cérémonie de clôture du Festival le 2 mai 2020. Cette bourse servira à couvrir les coûts de composition musicale et d'enregistrement tels que convenus de commun accord entre le producteur et le compositeur avec un minimum de 1.000€ (mille euros) pour le compositeur.

Les producteurs qui remporteront les prix du concours s'engagent à faire figurer au générique de leur film la mention suivante : « développé avec le soutien de 'Sabam For Culture' et du Brussels Short Film Festival »

8. LITIGE

Le choix de projets des compositeurs musicaux ne pourra être contesté. Les organisateurs du Musical Date sont les seuls habilités à traiter avec les intéressés en cas de litige. La participation au concours est gratuite et implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.